

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt, le 12 octobre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël. DANIEL, Maire.

**Étaient également présents :**

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Franck DUVAL, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Mégane PROUTEAU, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, Mme Laure DETREZ, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL

**Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mme Gwendoline PICHARD à M. Joël DANIEL  
M. Jean-Jacques MARTEIL à M. Jacques GREVES  
M. Gwenaël COURTET à Mme Françoise BALLESTER

**Secrétaire :**

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation 6 octobre 2020  
Date de l'affichage 6 octobre 2020  
Nombre de conseillers en exercice 33  
Nombre de présents 30  
Nombre de votants 33

-----

**2020 77 Tarifs ACM périscolaires 2020/2021**

**Rapporteur : F. Ballester**

Il est proposé, pour la rentrée 2020 d'appliquer les tarifs suivants par ¼ d'heure :

	2019/2020	2020/2021	
Enfants commune*	Tranche n°1	0,36	0.36
	Tranche n°2	0,39	0.39
	Tranche n°3	0,42	0.42
	Tranche n°4	0,45	0.45
	Tranche n°5	0,48	0.48
	Tranche n°6	0,51	0.51

(\*) Le tarif « enfants commune » est également appliqué aux parents travaillants sur Guidel et aux habitants de Gestel.

Par ailleurs, le service Accueil périscolaire consommé sans réservation préalable se verra appliquer une pénalité de 30 % du tarif de la tranche.

Enfin, l'Accueil périscolaire, réservé mais non consommé sera facturé sur la base d'1 heure, sans majoration à défaut de production de justificatif et après décision de l'autorité territoriale.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Education, Jeunesse et Sports en date du 9 Septembre 2020,

**FIXE** les tarifs ACM périscolaire présentés ci-dessus pour l'année scolaire 2020/2021.

**Adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait conforme,  
Guidel, le 13 octobre 2020  
Le Maire,  
Joël DANIEL**

